

Distr. générale  
20 décembre 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, français et espagnol  
seulement

**Pour information**

---

## **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2023**

7–10 février 2023

Point 11 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé**

#### *Résumé*

Le présent exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé fournit au Conseil d'administration des informations sur les résultats financiers, la réalisation des objectifs, ainsi que les coûts et capacités associés au nouvel instrument financier.

L'UNICEF a mis au point cet instrument financier en partenariat avec la Banque mondiale, conformément à la décision du Conseil d'administration 2021/5, qui a autorisé l'UNICEF à mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximal de 50 millions de dollars.

---

\* E/ICEF/2023/1.

## I. Aperçu général

1. Conformément à la décision du Conseil d'administration 2021/5, le présent document fournit un exposé sur la mise en œuvre de l'instrument financier en partenariat avec la Banque mondiale, en particulier les résultats financiers, la réalisation des objectifs, ainsi que les coûts et capacités correspondants.

2. L'UNICEF a adopté une approche fondée sur les risques en matière de planification et d'affectation des fonds octroyés par l'intermédiaire de l'instrument financier de la Banque mondiale aux 24 pays émergents concernés (qui étaient initialement au nombre de 18), dans le contexte de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les décisions relatives à l'affectation des fonds ont été finalisées en octobre 2021.

3. Les dons cumulés recueillis par l'UNICEF entre mars et juin 2021 auprès de donateurs du secteur privé dans les pays émergents cibles avaient dépassé les 50 millions de dollars. Le montant de dons visé ayant été atteint, l'UNICEF a été tenu d'effectuer un remboursement intégral de la somme à l'échéance, conformément à l'accord de financement signé avec la Banque mondiale.

4. Les coûts liés à l'instrument de la Banque mondiale, depuis sa mise en place en février 2021 jusqu'à octobre 2022, se sont chiffrés au total à 1,5 million de dollars, répartis comme suit : 112 500 versés en mars 2021, comprenant des frais de souscription de 62 500 dollars et un montant de 50 000 dollars pour couvrir les dépenses administratives de la Banque mondiale, ainsi qu'un paiement des intérêts jusqu'en octobre 2022, à hauteur de 1,4 million de dollars. Le dernier paiement échelonné des intérêts de 477 250 dollars a été versé à la Banque mondiale le 17 août 2022.

5. L'UNICEF a mis au point un solide système de gouvernance pour les fonds versés par la Banque mondiale, qui inclut les éléments suivants : une nouvelle procédure visant à mobiliser des ressources à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé dans les bureaux de pays ; des processus clairs de planification, de demande de subventions, d'affectation, de suivi et de remboursement des fonds ; et des mécanismes robustes de prise de décisions et de contrôle aux niveaux du siège de l'UNICEF, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

## II. Introduction

6. Lors de sa première session ordinaire de 2021, le Conseil d'administration a autorisé la Directrice générale de l'UNICEF, compte tenu de l'avis donné par le Contrôleur, à aller de l'avant avec l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale afin de mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximal de 50 millions de dollars. Cet instrument financier tire parti du savoir-faire de la Banque mondiale sur les marchés financiers et des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé réalisées par l'UNICEF dans les pays émergents. Dans sa décision 2021/5, le Conseil d'administration a demandé à l'UNICEF de lui faire rapport, chaque année, à sa première session ordinaire, sur l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale, en particulier en ce qui concerne les résultats financiers, la réalisation des objectifs ainsi que les coûts et capacités correspondants.

7. L'UNICEF a présenté un exposé au Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2022. Il a ensuite été décidé qu'une évaluation préliminaire de la mise en œuvre de l'instrument de la Banque mondiale serait présentée par la direction au Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2023.

### III. Planification et affectation des fonds

8. Conformément à l'accord de financement convenu entre l'UNICEF et la Banque mondiale, qui a été finalisé en février 2021, l'UNICEF a reçu, en mars 2021, un montant de 50 millions de dollars à investir dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé dans 18 pays émergents, avec la possibilité d'étendre les produits à d'autres pays émergents ayant le meilleur retour sur investissement lorsque cela est nécessaire. En juin 2021, 5 pays émergents ont été ajoutés à la liste, et 3 autres en janvier 2022, portant le nombre total de marchés approuvés pour l'investissement à 26. Toutefois, à l'issue d'une évaluation des pays et des demandes de financement à des fins d'investissement, 2 des 26 pays n'ont pas demandé à recevoir de fonds.

9. Compte tenu du grave impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités de collecte de fonds dans les pays émergents, l'UNICEF a élaboré une approche de la planification et de l'affectation des fonds octroyés par la Banque mondiale fondée sur les risques. Les affectations des fonds aux pays émergents ont été finalisées en deux temps en 2021, pour que ces pays soient en mesure d'absorber les fonds pleinement et efficacement. Le nombre de demandes de financement auprès de l'instrument de la Banque mondiale a dépassé de 13 % les fonds disponibles depuis sa création, exigeant un montant supplémentaire de 4,6 millions de dollars. Par conséquent, l'UNICEF a dû donner la priorité aux projets de collecte de fonds dans les pays présentant la réputation la plus solide en la matière.

### IV. Coûts et capacités correspondants

10. En 2022, les coûts liés à l'instrument de la Banque mondiale se sont chiffrés au total à 954 500 dollars. Il s'agissait principalement du montant des intérêts versés à la Banque mondiale au cours de l'exercice, ce qui a porté à 1,5 million de dollars le total des frais cumulés liés à l'instrument de la Banque mondiale, de sa création (en février 2021) à septembre 2022.

11. L'UNICEF a mis au point un solide système de gouvernance pour les fonds versés par la Banque mondiale, qui inclut l'élaboration d'une nouvelle procédure visant à mobiliser des ressources à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé dans les bureaux de pays ; des processus clairs de planification, de demande de subventions, d'affectation, de suivi et de remboursement des fonds ; et des mécanismes robustes de prise de décisions et de contrôle aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

12. L'UNICEF a également modifié son système d'information sur la gestion financière pour permettre un compte rendu complet, précis et opportun de l'affectation et de l'utilisation des fonds reçus auprès de la Banque mondiale, ainsi que des fonds cumulés recueillis dans les pays émergents.

### V. Résultats financiers

13. En mai 2022, l'UNICEF a également transmis à la Banque mondiale un rapport d'impact concernant l'utilisation des fonds. Des rapports financiers sur le partenariat avec la Banque mondiale et les résultats financiers des investissements réalisés dans les pays émergents seront disponibles en 2023 après la clôture de l'exercice financier et de la préparation des états financiers de l'UNICEF pour l'année 2022.

14. À la fin du mois de septembre 2022, les 24 pays ayant recours au financement de l'instrument de la Banque mondiale avaient cumulé des promesses de dons d'un montant de 179 millions de dollars. Cela n'aurait pas été possible sans les fonds de la Banque mondiale, qui sont venus compléter les fonds d'investissement du bureau national.

15. Bien que l'instrument financier n'en soit encore qu'au début de son élaboration, l'évaluation et les résultats préliminaires pointent dans la bonne direction. Les dons cumulés dans les pays émergents cibles avaient dépassé les attentes aussi bien en 2021 que dans la période comprise entre janvier et septembre 2022. Les résultats de fin d'exercice en 2022 fourniront de plus amples informations en vue d'un exposé supplémentaire à présenter au Conseil d'administration lors de la réunion d'information informelle prévue pour janvier 2023. En s'acquittant de son obligation de remboursement intégral à la Banque mondiale au titre de l'accord, l'UNICEF, tout comme ses stratégies de collecte de fonds auprès du secteur privé, est parvenu à gagner la confiance de la Banque mondiale et de ses investisseurs financiers.

## **VI. Conclusion**

16. L'UNICEF a investi les fonds octroyés par la Banque mondiale en faveur d'activités de collecte de fonds auprès du secteur privé dans 24 pays émergents, conformément au nouvel instrument financier. L'organisation a établi un solide système de gouvernance pour la gestion et le suivi des fonds octroyés par la Banque mondiale, des activités d'investissement dans les pays émergents et de la réalisation des objectifs de collecte de fonds auprès du secteur privé ; système qui appuie également l'établissement de rapports en la matière. L'UNICEF fournira en outre de plus amples informations au Conseil d'administration sur les résultats financiers de cet instrument, la réalisation des objectifs, ainsi que sur les coûts et les capacités correspondants, conformément à sa décision 2021/5.

---